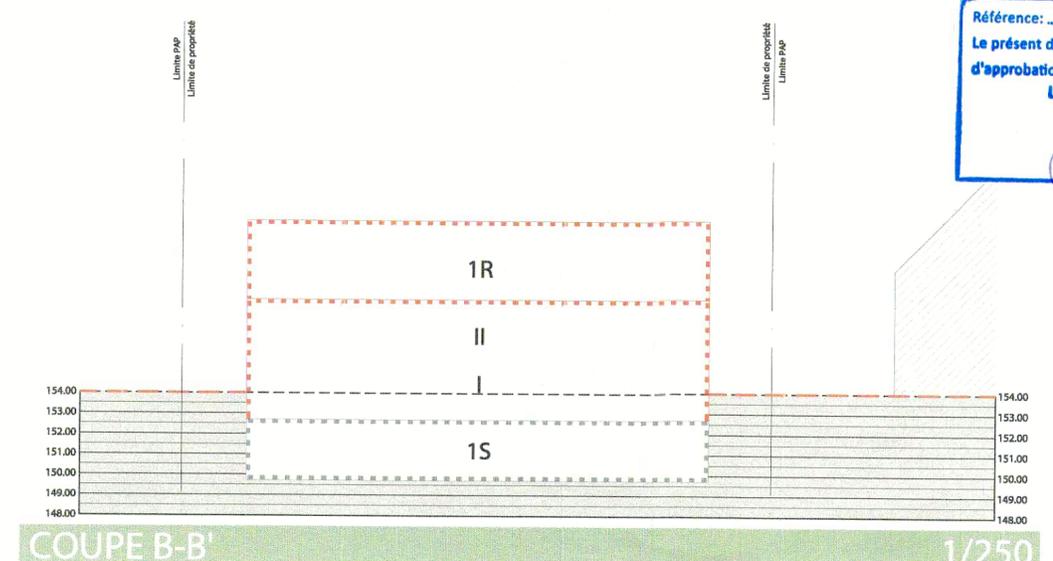
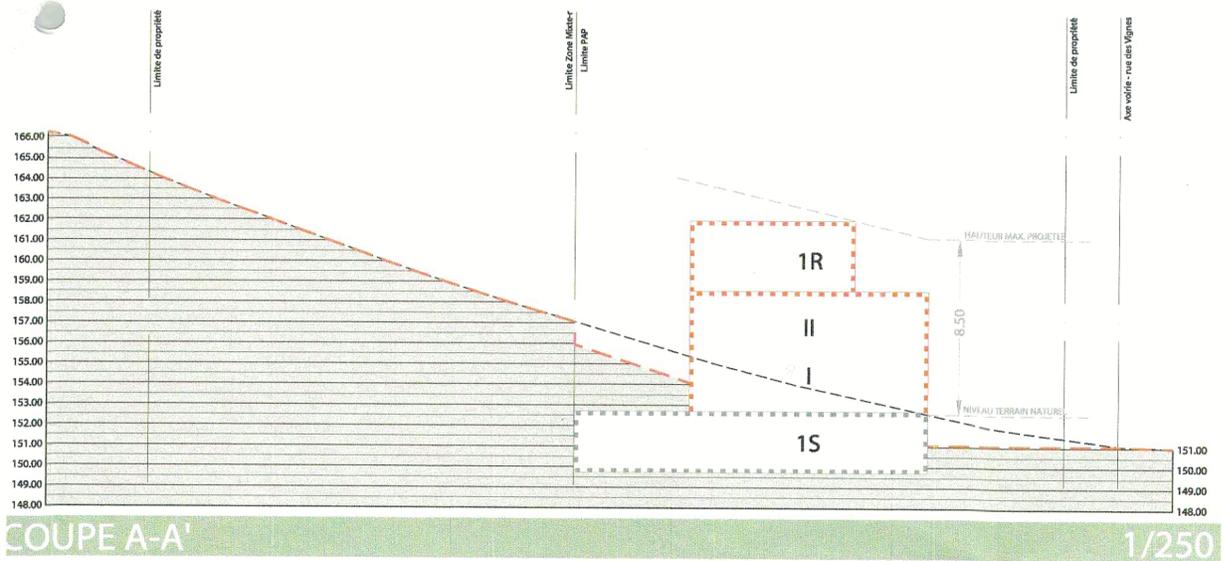


Référence: 18804/4C  
 Le présent document appartient à ma décision  
 d'approbation du: 27/02/2021  
 La Ministre de l'Intérieur  
 Taina Bollerding



LOT / ILOT	surface d'emprise au sol (m²)		surface du scellement du sol (m²)		surface du lot / de l'ilot (ares)		surface constructible brute (m²)		type et nombre de logements		nombre de niveaux		hauteur des constructions (m)	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	type	nombre	type	nombre	type	nombre

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- délimitation du PAP
  - - - délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
- - - terrain existant
  - - - terrain remodelé
- Nombre de niveaux**
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
  - +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
  - +1, 2, ...S nombre de niveaux sous combles
  - +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions**
- h-x hauteur à la corniche de x mètres
  - ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
  - hf-x hauteur au faite de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions**
- x-mi x maisons isolées
  - x-mj x maisons jumelées
  - x-mb x maisons en bande
- Types et nombre de logements**
- x-u x logements de type unifamilial
  - x-b x logements de type bifamilial
  - x-c x logements de type collectif
- Forme des toitures**
- tp toiture plate
  - ra (x% <=) <=) toiture à x versants, degré d'inclinaison orientation ou faîte
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- - - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
  - - - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
  - - - alignement obligatoire pour dépendances
  - - - limites de surfaces constructibles pour dépendances
  - - - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
  - - - limites de surfaces constructibles pour avant-toit
- Délimitation des lots / îlots**
- lot projeté
  - terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
  - x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
  - x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction



- Espaces extérieurs privés et publics**
- espace vert privé
  - espace vert public
  - aire de jeux ouverte au public
  - espace extérieur pouvant être scellé
  - voie de circulation motorisée
  - espace pouvant être dédié au stationnement
  - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
  - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone
- Plantations et murets**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à conserver
  - haie projetée / haie à conserver
  - muret projeté / muret à conserver
- Servitudes**
- servitude de type conventionnelle
  - servitude écologique
  - servitude de passage
  - délimitation bâti ou naturel à sauvegarder
- Cotations**
- dimensionnement des immeubles
  - reculs des immeubles
- Représentations**
- indication des coupes
  - indication numéro lot et surface
- Infrastructures techniques**
- répartition à ciel ouvert pour eaux pluviales
  - canalisation pour eaux pluviales
  - canalisation pour eaux usées
  - canalisation pour eaux usées
- Infrastructures**
- Canalisation Eaux Mixtes
  - Pr place de stationnement privée
  - surface verte scellée par des constructions souterraines et pouvant accueillir des terrasses

N° 7)  
 Vu et proposé à l'approbation de  
 l'autorité supérieure.  
 Wormeldange, le 8.11.2020  
 Le Conseil Communal

**LEGENDE**

**SURFACE BRUTE : 7.00 ares**  
**SURFACE NETTE : 7.00 ares**  
**SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 0.00**  
**DENSITE TOTALE DU PAP: 71.42 log/ha**

**SURFACES**

LOT1		7.00	
-	345.43	-	748.48
350.04	1-mi	1-c	5-c
tp	ha- 8,50	-	II+1R+1S

**COEFFICIENTS**

MAITRE DE L'OUVRAGE:  
**Madame Jacqueline HIPPERT**  
 21, rue Meckenheck  
 L-3321 BERCHEM

PROJET:  
**Projet d'Aménagement Particulier "Nëttelratt" à Ahn modifié suivant avis 18804/4C**  
 rue des Vignes  
 L-5401 AHN

ECHELLE: 1 / 250 e    DESSINE: SH    CONTROLE: PA    DATE: 10 avril 2021